



Diagnostic préimplantatoire DPI

Arguments et revendications d'insieme (mars 2014)

insieme se positionne contre l'élargissement de l'autorisation du DPI dans la mesure où il est contraire à ses valeurs et qu'il suscitera de fausses attentes qui pourront se révéler discriminatoires pour les personnes handicapées :

- Le DPI représente dans chaque cas une sélection d'embryons. Il implique une différenciation entre une vie digne et indigne d'être vécue. Cette appréciation a inévitablement des répercussions sur le propre jugement de valeur des personnes porteuses d'un handicap génétique classé comme indésirable ainsi que sur le regard porté par des tiers.
- Nombreuses sont les personnes avec un handicap qui font preuve d'une grande volonté de vivre, et ceci indépendamment des limitations qu'elles connaissent dans le quotidien. Elles expriment leur joie de vivre de façons très diverses. Les considérations extérieures sur le manque de dignité de ces vies ne correspondent pas à la réalité. Un jugement aussi négatif blesse la personne mentalement handicapée et peut porter atteinte à l'estime qu'elle a d'elle-même et au sentiment de sa propre valeur.
- La plupart des handicaps apparaissent pendant ou après la naissance, ce qui revient à dire qu'ils ne relèvent pas de la génétique. Le DPI fait donc naître l'idée erronée que les maladies et les handicaps peuvent être évités par l'intervention d'un diagnostic prénatal.
- L'autorisation illimitée de tests systématiques pour les fécondations in vitro fera augmenter la pression des futurs parents qui jugeront nécessaire d'entreprendre tout ce qui est techniquement possible pour éviter un enfant handicapé. Une prise de décision libre et indépendante sera ainsi plus difficile pour les futurs parents.
- Il ne serait pas acceptable que des parents soient alors contraints de justifier l'existence de leur enfant handicapé ou dans des cas extrêmes de supporter les conséquences négatives de leur refus d'un diagnostic prénatal ou de leur choix d'accepter un enfant handicapé.
- L'orientation de la politique et de la législation ne doit pas viser à éviter une vie handicapée, mais doit bien plutôt garantir la participation des personnes handicapées à notre société.